

Source : Lettre des Juristes d'Affaires n° 861 - décembre 2007

Directeurs juridiques : des salaires qui en disent long

## Directeurs juridiques : des salaires qui en disent long

**Le 7 décembre dernier, la LJA, en partenariat avec le cabinet de recrutement Solic et le Cercle Montesquieu, recevait les directeurs juridiques de grands groupes à l'hôtel de Crillon. Thème du débat : « La rémunération des directeurs juridiques français est-elle adaptée ? »**

Question salaire, les directeurs juridiques de grands groupes français ne sont pas les mieux lotis, loin de là. Avec une rémunération moyenne de 350 K EUR, ils sont bien en deçà de leurs homologues anglo-saxons. Au Royaume-Uni, la fourchette est de 550 à 1 100 K EUR, et aux États-Unis on frôle souvent les 1 500 K EUR.

### En France, un DJ touche 13 % de la rémunération du PDG

« Outre-Atlantique, les documents fournis aux autorités de marchés nous indiquent que 39 % des directeurs juridiques des sociétés du Fortune 500 figurent parmi les salariés les mieux payés de leur entreprise », annonce Sharon Golec, en charge chez Solic, de l'enquête comparative « La rémunération des directeurs juridiques de grands groupes : France, États-Unis, Royaume-Uni. » . « Les directeurs juridiques de grands groupes français ont une rémunération comparable à celle des directeurs juridiques des grosses PME américaines. » Des résultats qui, s'ils ne surprennent pas vraiment, restent une bonne indication du niveau de reconnaissance de la fonction juridique au sein des entreprises françaises. « Les pays anglo-saxons ont une véritable culture juridique, la France n'en a pas », assène aussi Peter Herbel, directeur juridique de Total. « Le droit, régulateur des relations sociales, occupe encore une place très différente. » Plus évident encore lorsque l'on compare les salaires des garants de la règle de droit dans l'entreprise avec ceux de leurs patrons. En France, un directeur juridique perçoit en moyenne 13 % de la rémunération du PDG de sa société, contre 33 à 35 % aux États-Unis et même 35 à 40 % au Royaume-Uni.

### La part variable sur les salaires en hausse

Néanmoins, ces chiffres n'ont de véritable valeur qu'une fois mis en rapport avec les risques relatifs à la fonction. « Pour la seule année 2007, sept directeurs juridiques américains font l'objet d'une enquête pénale ; certains sont déjà d'ailleurs en prison », rappelle Peter Herbel. « Le degré de responsabilité que la société fait peser sur eux est beaucoup plus élevé là-bas. Veut-on aller vers un système similaire en France ? » Sans doute pas. Cependant, pour peu que leur société soit cotée aux États-Unis, les directeurs juridiques de grands groupes français sont confrontés aux mêmes risques pénaux outre-Atlantique, sans pour autant en voir la reconnaissance sur leur feuille de paie.

Mais pas à pas, les choses évoluent, même dans l'Hexagone. « L'appréciation de la conséquence financière du risque juridique est de plus en plus élevée », remarque François Garnier, directeur juridique de Pfizer, président du Cercle Montesquieu. « Par ailleurs, la compliance donne à la fonction juridique un rôle nouveau qui, en termes de responsabilités, est assez proche de la fonction de commissaire aux comptes. » Et l'augmentation de la part variable sur les salaires, même si l'on est encore très loin des ratios anglo-saxons, en dit long elle aussi. « Son importance grandissante indique que le directeur juridique est impliqué dans la marche de l'entreprise », note Philippe Melot, directeur général de Solic. Constituée pour moitié par un intéressement aux résultats et pour le reste par une évaluation des objectifs, la part variable représente désormais en moyenne un tiers de la rémunération en France. C'est plus qu'il y a quelques années mais beaucoup moins qu'aux États-Unis, où elle compte pour la moitié, et qu'aux États-Unis, où elle représente souvent les deux tiers.

### Des missions et des responsabilités accrues

« La gestion de nos équipes de juriste doit s'adapter à nos attributions élargies », remarque Eric Thomas, directeur juridique de Thales. Et ce, notamment via des formations : « les juristes doivent être de plus en plus capables de maîtriser l'environnement et le business model de l'entreprise, ainsi que les mécanismes financiers ; ceci permettra je pense une élévation globale du positionnement de la fonction juridique dans son ensemble. »

Au final, « tout est question de mentalité », note Stephen Juge, Américain, et directeur juridique adjoint de Gemalto. « Aux États-Unis, le CEO passera plus difficilement outre l'avis du directeur juridique. » Là-bas, aussi, la direction juridique représente souvent la voie royale vers les fonctions de direction générale. Ce qui n'est pas (encore) le cas en France. « Il faut que nous sortions de notre zone de confort », lance François Garnier.

Voir aussi notre enquête dans le dernier numéro du LJA magazine, paru la semaine dernière et en ligne sur [www.juriforum.fr](http://www.juriforum.fr)

**Nathalie Bru**

© Copyright Juriforum [www.juriforum.fr](http://www.juriforum.fr)